

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

COMPTE-RENDU DU SIXIÈME CONGRÈS DE L'ALLIANCE UNIVERSELLE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES tenu à PARIS, le Lundi 19 Octobre 1925 et jours suivants

(suite)

Voët a dit que les 100 % d'augmentation que nous avons obtenus depuis 1919 sont neutralisés en grande partie par la dépréciation du franc belge. Je n'examinerai pas cela pour voir si c'est ainsi. Mais, même si j'admets que c'est effectivement vrai, il n'est pas bon de le dire. Car les difficultés inhérentes à la question des changes sont, que l'étalement de la vie n'est pas le même dans les différents pays. Le Président a déjà fait remarquer que la vie est meilleure marché dans les pays à change déprécié. Aussi bien, on peut admettre que c'est un fait généralement connu que l'étalement de la vie a une grande influence sur la mentalité des gens, qui, à mesure qu'ils acquièrent la certitude de ne pas pouvoir se suffire avec leur salaire, sont portés à la résistance, tandis que cet esprit diminue à mesure qu'on peut mieux vivre avec son salaire. Partant de ce point de vue, nous devons considérer la chose autrement que ne le fait Voët. Au cours des dernières 4 à 5 années, nous avons bien réellement obtenu une augmentation importante, car avec leur salaire actuel nos camarades peuvent faire mieux et plus que ce n'était le cas en 1919. Voilà une des faces de cette affaire. Car elle a encore une autre face, c'est-à-dire celle qui regarde nos relations internationales.

Si une organisation déterminée vient nous déclarer — preuves à l'appui — qu'elle a su obtenir une augmentation conséquente, cela doit constituer pour les autres organisations la preuve que l'organisation en question comprend parfaitement la responsabilité qui lui incombe et qu'elle sait effectivement la signification de la solidarité internationale ; parce que, si quelqu'un fait ce qui est en son pouvoir et qu'il le démontre, il a droit à nos égards, quelque minimes que soient les choses qu'il a réalisées. Nous pouvons apprécier Amsterdam, même si elle a dû consentir des rabais de salaire. Ne devons-nous pas tous lutter pour que les rabais de salaires indispensables soient aussi minimes que possible et pour qu'en même temps les augmentations soient aussi élevées que possible ? Nous devons tous lutter contre ces situations, que nous n'avons pas créées nous-mêmes, et celui qui l'a fait dans la mesure de ses moyens, a droit aux égards de chacun.

La remarque de Voët au sujet du K. S. F. et la caisse de pension à former, vient trop tard.

Interruption Voët. — J'ai voulu dire une pension sur les mêmes bases qu'à Amsterdam.

Van Berckelaer. — Tachez un peu de vous faire à l'idée que la situation n'est pas la même partout. Chez vous des calculs imposants d'un actuaire sont nécessaires. Mais si nous devions soumettre à nos membres des choses que les vôtres apprécient tellement, nous n'aurions point le même résultat. Vous ne devez pas oublier que nous sommes un autre

genre d'hommes. Bien que nous parlons la même langue, notre mentalité n'est pas la même. Là où nous agissons spontanément, les Hollandais doivent discuter chaque point séparément. Chez nous on s'est dit : nous créons une caisse de pensions, dont la base sera l'organisation. Si les membres laissent tomber l'organisation, la caisse de pensions tombera en même temps, mais dans ce cas ils n'auront que ce qu'ils méritent. Nous leur disons : rendez l'organisation et la caisse de résistance aussi fortes que possible et nous serons à même de vous accorder des avantages de plus en plus élevés. A Amsterdam on raisonne autrement, mais il n'est pas exclu que, chacun de son point de vue, nous ayons raison tous les deux.

On a également parlé de l'élément communiste dans notre organisation, qui est un mal pire que celui venant de la part des patrons, comme tous les maux provenant du sein de l'organisation sont pires que ceux venant du dehors. Mais ici également nous avons fait notre devoir et nous avons extirpé le germe de la pourriture, tout comme l'a fait Amsterdam. Ce résultat est la plus grande preuve morale que l'A. D. B. a fait tout son possible pour maintenir des situations nettes. Par notre action, nous avons pris aux communistes toute chance de vie, aussi bien les voyons-nous disparaître peu à peu.

Voët a également insisté sur la grande extension qu'a prise l'effectif des ouvriers diamantaires en Belgique. On sait que cela est à attribuer en premier lieu au fait qu'après 1905 les mines de Lüderitzbucht produisaient une grande quantité de marchandises faciles à travailler, tandis qu'il y avait en même temps une grande demande en marchandises à façon ordinaire, et en deuxième lieu à la situation spéciale de la Belgique qui permet de placer une meule ou d'installer un atelier de débruteur dans le premier trou venu. La situation à la campine, où les ouvriers agricoles travaillaient à raison de deux à trois francs par jour, est devenue la cause et la source vitale de l'« industrie rurale ». Ce serait devenu une catastrophe, non seulement pour Amsterdam, mais pour tous les ouvriers diamantaires, les Anversois compris. En 1912, les propres membres de l'organisation avaient perdu confiance et le syndicat aurait été submergé si nous n'avions pris l'affaire en mains.

En ce qui concerne les menaces de patrons amstellodamois de se rendre à Anvers, je puis déclarer que nous avons eu à lutter contre la même situation à Anvers que celle-ci y devenait désespérée et qu'à la campine on travaillait sans arrêt. A ce jeu, Anvers paraissait irrémédiablement perdue. Mais nous avons lutté et nous continuerons la lutte pour que cela n'arrive jamais. Je profite de cette occasion

pour remercier les camarades allemands, Schott et Everling, qui, pendant la période d'inflation en Allemagne, se sont trouvés devant des difficultés considérables dans leur lutte contre les intrus de l'industrie diamantaire. Même dans les journaux syndicaux allemands on attirait l'attention sur les salaires que gagnaient les ouvriers diamantaires. Mais ces camarades se savaient soutenus par l'A. U. D., ils avaient l'appui moral du Syndicat Métallurgique et ils pouvaient ainsi en toute confiance lutter contre l'afflux dans notre métier.

L'erreur dans ce Rapport, signalé par Meyer, n'est pas le fait de l'auteur du Rapport, comme je l'ai fait déjà fait remarquer à Meyer. Je comprends parfaitement bien que Meyer ait oublié de faire mention d'un rabais de salaire, on aime plutôt signaler une augmentation. Cela pourrait même très bien m'arriver à moi-même.

Maintenant, encore quelques mots à Parsser. Il ne faut pas qu'il croie que j'ai quelque chose contre son organisation ou contre lui-même, bien que du point de vue de principe, je ne serai jamais d'accord avec lui à ce sujet. L'organisation de Parsser est un grand obstacle, qui nous empêche beaucoup envers la soi-disant organisation chrétienne en Belgique, qui est soutenue par les patrons, les banques, les prêtres et les autorités et qui se réclame de l'existence à Amsterdam de l'organisation confessionnelle.

Lorsque, après la résolution de Londres, je n'ai pas invité Betsalel à la Conférence des Changes, et ai immédiatement après reçu une lettre à ce propos de la part du Président, j'ai dit aussitôt que d'après moi Betsalel n'était pas là à sa place. Le Président était d'accord avec moi. Il n'était plus d'accord pour ne plus reconnaître Betsalel séparément et c'est pourquoi cette organisation a encore invitée à ce Congrès. La comparaison de Parsser, en ce qui concerne les invitations du Sénat ne tient pas debout, parce qu'une organisation ne peut jamais être membre du Sénat, cela ne concerne que des personnes.

J'ai poursuivi cette affaire sans y mêler le Président, parce que j'étais d'avis que comme ils sont juifs tous les deux, j'étais mieux placé dans le différend pour braver le rabbin. Et, comme en Belgique nous sommes tous du même avis là-dessus, nous avons cru devoir, par notre proposition, faire trancher la question par le Congrès.

Mais je veux à ce propos indiquer à Parsser les difficultés de notre bataille, en dehors de celle que nous menons contre les patrons. Nous avons à lutter contre la bourgeoisie, renforcée par les religieux, qui à leur tour sont soutenus par une combinaison de banquiers et de négociants qui achètent directement à Londres à l'effet d'avantager l'œuvre des Aumoniers du Travail qui ont des sections dans toute la Belgique. Ces aumoniers ont partout des ateliers, de toutes sortes d'industries, dans le but d'apprendre toutes sortes de métiers aux gens et de cléricaliser les jeunes ouvriers. Cela constitue une des difficultés les plus considérables dans notre lutte. C'en est pour ainsi dire le foyer. Des prédicateurs, sur la chaire, insistent pour qu'on apprenne le métier de diamantaire chez les aumoniers parce qu'on y gagne bien sa vie. A part cela, ils reçoivent des subsides énormes du gouvernement ; le couteau tranche ainsi des deux côtés. Et dans notre lutte, nous sommes affaiblis du fait que, et il ne faut pas

qu'on perde cela de vue, 80 % des fabricants belges sont des catholiques croyants qui ne se sont nullement soustraits encore à l'influence religieuse et qui ne peuvent point comprendre pourquoi en Hollande on peut bien reconnaître les organisations juives et chrétiennes, alors que cela ne peut pas se faire en Belgique. Cela constitue un stimulant et déjà pour cette seule raison il faut que l'organisation de Parsser disparaîsse de l'A. U. D., afin de rendre tant soit peu plus facile notre lutte contre le clandestinisme.

Pour terminer, encore ceci : Le Président expliquera à Parsser pourquoi il n'a pas été soumis au Congrès des propositions concernant les salaires.

Pour ma part, je ne puis que lui dire : Nous avons fait ce que nous avons pu faire et nous savons que les autres ont fait de même. Nous continuons dans cette voie et tout ce que nous rencontrons, nous le culturons. Je demande, pour cela, à Parsser : Fusionnez votre Société avec l'A. N. D. B. Quand les membres de votre organisation et de celle des chrétiens viennent à Anvers, ils deviennent membres de l'A. D. B. Pourquoi l'A. N. D. B. ne pourrait-elle les recueillir ?

Le Président. — Je répliquerai d'abord aux observations de Green. Il a dit avoir proposé à la Conférence des Changes la création d'un Conseil général, qui réglerait les salaires internationalement. L'exemple, qu'il cita à ce propos, celui d'une institution de ce genre dans le monde travailliste anglais, ne cadre pas avec nos besoins, parce qu'il s'agit là d'une institution tendant à obtenir une liaison régulière entre les mouvements politique et syndical. Il s'agit donc d'une institution liant deux organisations de genre différent, pour des buts déterminés. Chez nous il n'est pas question de cela. Les différences de salaires entre Amsterdam et Anvers ne nécessitent pas de Conseil général, parce que nous avons déjà, à côté des deux comités des organisations elles-mêmes, l'A. U. D. Au surplus, une telle organisation n'aurait pas d'influence plus favorable que le Bureau de l'A. U. D., parce qu'elle devrait nécessairement être composée de membres du Comité des deux organisations qui représenteraient les mêmes opinions que celles qui sont actuellement exprimées dans le Bureau International. Une nouvelle autorité n'est d'ailleurs ni nécessaire, ni possible, parce qu'il ne s'agit pas de questions personnelles, mais de relations d'affaires.

Parsser a dit que le rapport du Secrétaire est trop concis, dans ce sens qu'il aurait préféré le voir composé d'un aperçu historique de toutes les organisations au cours de la période passée. Je veux lui faire remarquer qu'à la composition de rapports semblables, deux systèmes peuvent être suivis. La première méthode est que chaque pays envoie ses propres rapports, que le secrétaire rassemble et auxquels il joint un aperçu de la gestion du Secrétariat. C'est le système suivi par Van Berckelaer. L'autre système est celui auquel a fait allusion Parsser. Le Congrès peut décider qu'il désire avoir à l'avenir un rapport composé par le secrétaire à l'aide des données à lui procurées dans le courant des années. Mais cette méthode n'exclut pas certains dangers ; nous aurons alors la conception subjective d'une seule personne et la manière dont elle conçoit les choses. Aussi je me demande si, dans l'intérêt de l'objectivité, il n'est pas préférable de nous en tenir au système actuelle.

Parsser a aussi demandé si la conception du Bureau International a été la bonne, quant à l'application de la résolution de Londres en ce qui concerne la quote part des organisations françaises au profit de Danrez, lors de la démission de ce dernier. Il voudrait connaître comment cette affaire s'est terminée et, si elle est encore en suspens, si le Bureau est prêt à prendre de nouveau en considération le paiement à Danrez du salaire d'une année.

Cette question se pose de la manière suivante : Danrez a toujours été très hésitant pour recevoir quoi que ce soit de ses propres camarades français, même sous forme de salaire, parce qu'il craignait leur disposition d'esprit, que je ne connaissais pas mais que j'admettais comme existante, c'est-à-dire qu'on lui reprocherait de manger l'argent de ses co-travailleurs. Nous lui avons maintes fois fait observer qu'il était tout simplement payé pour le travail qu'il fournissait, tout comme est payé tout

autre ouvrier. Mais à ce sujet il avait une toute autre conception, que nous lui laissons complètement pour compte.

Lors de sa démission, nous avons cru devoir lui allouer une année de salaire. Il l'avait d'ailleurs pleinement méritée, il était un travailleur zélé et dévoué, ayant travaillé pendant des années dans des conditions difficiles, au surplus, sa santé était très précaire et nécessitait à maintes reprises des cures coûteuses. Le montant de cette allocation serait payé moitié par l'A. U. D. et moitié par les organisations françaises, d'abord parce que Danrez était pour une part le représentant de l'A. U. D. et pour une autre port le militant des organisations françaises, et ensuite parce qu'une telle résolution avait été prise à Londres.

Il n'importe guère que depuis un nombre plus ou moins grand de mois ou d'années se soient écoulés. Aussi bien il n'y avait pas, de la part des Français, la moindre divergence de vues à cet égard. Ils étaient immédiatement d'accord pour payer. Danrez cependant refusait, se basant sur la considération dont je viens de faire mention. A ce sujet, nous avons été en correspondance avec lui, officiellement et personnellement, et nous lui avons indiqué le mal fondé de son point de vue. Là-dessus l'organisation française lui a offert l'allocation une deuxième fois, mais Danrez a de nouveau opposé un refus formel.

Alors nous nous sommes dit ne pas pouvoir céder à une telle sottise. L'argent de l'A. U. D. est, par la force des choses, composé pour la plus grande partie par les ouvriers belges ou hollandais. Si Danrez ne se fait pas de scrupules d'accepter cet argent-là, il ne doit pas non plus en avoir pour la part venant des ouvriers français. Nous lui avons alors fait savoir que l'argent se trouve à sa disposition. Il peut toujours en disposer, mais nous ne sommes pas d'avis de céder devant un « scrupule de conscience » qui n'en est pas un.

En ce qui concerne la non-invitation de Betsalel et de l'association chrétienne à la Conférence des Changes, il y a différence d'opinion entre Van Berckelaer et moi-même, qui n'engage cependant pas les principes. C'est plutôt une question de forme. Chaque organisation admise à l'A. U. D. a droit au même traitement que toutes les autres organisations affiliées. La question de principe, quant à la raison d'existence de syndicats confessionnels, n'a rien à voir dans le débat. Il ne peut pas être contesté que ceux-ci ne font, en général, qu'affaiblir la force de la classe ouvrière. Sur ce point, je partage complètement l'avis de Van Berckelaer et s'il s'agissait en l'occurrence d'une demande d'admission à l'A. U. D., je me trouverais sans aucun doute du côté de la Belgique ; mais j'estime qu'il ne serait pas convenable de mettre ces organisations à la porte, elles qui font partie de l'A. U. D. depuis sa fondation, qui ont même collaboré à sa création, qui ont toujours satisfait à leurs obligations et qui se sont toujours conduit convenablement. Aussi bien nous ne devons pas discuter ici la question de principe. Il ne s'agit ici que du droit d'être traité sur le même pied que toutes les autres organisations affiliées.

Van Berckelaer a déjà répondu en quelques mots à la question de Parsser, quant à ce qui s'est fait en matière d'application des résolutions de Londres. Je n'en dirai pas plus en ce moment, en attendant qu'on aborde la discussion du point que les Français ont fait mettre à l'ordre du jour.

A propos de la réponse de Van Berckelaer sur la remarque de Voët, au sujet du chiffre inexact du nombre des inorganisés en Belgique, où il disait que la Belgique n'avait pas pris ombrage du fait que de la part d'Amsterdam on n'avait pas parlé de l'association catholique « St-Edouard », je dirai que cette association compte 60 membres au maximum, que numériquement elle n'a donc aucune influence et encore moins au point de vue industriel. Elle est complètement subordonnée à nous, elle s'est exclue elle-même de toute collaboration avec nous et elle n'a donc qu'à se conduire d'après nos indications, ce qu'elle fait d'ailleurs sans murmurer et sans résister.

Cela est tout à fait autre chose que ce dont a parlé Van Berckelaer, quelque chose de tout à fait autre que les organisations chrétiennes, c'est-à-dire romaines-catholiques en Belgique.

Je veux, à ce propos, dire que j'ai été frappé par ce qu'a dit dans son discours Van Berckelaer sur les difficultés que cette organisation provoque, attendu la force plus considérable qu'elle représente. Il est bon de recommander cela à l'attention de ceux qui se sont groupés dans des organisations séparées.

D'autre part, on a fait la remarque que les membres de l'A. N. D. B. ne sont pas tenus au courant de la tenue des rapports trimestriels, que publie régulièrement dans son journal Van Berckelaer. Mais, en ma qualité de rédacteur, j'ai continuellement à lutter contre le manque de place dans mon journal et je ne suis pas très enclin à placer de très grands morceaux qui, en somme ne contiennent pas beaucoup de nouveau, puisque de grands changements ne se produisent pas et j'ai à cœur de donner aux lecteurs du journal syndical autant de renseignements que possible au sujet de la situation industrielle, économique et organique du pays et de l'étranger.

En ce qui concerne la communication de Van Berckelaer au sujet du mouvement des salaires, qui s'est produit pendant et après la crise en Belgique, dans sa réponse aux remarques de Voët, où celui-ci disait que l'augmentation de 100 % obtenue en Belgique était plus ou moins neutralisée par la question des changes, cela contient beaucoup de vrai.

Ce qui, dans cette question nous a tellement excité en Hollande et ce qui a donné lieu à l'amer-tume, dont Voët a parlé en termes très modérés, c'était le fait — et j'en parle sans arrière-pensée et sans vouloir être désagréable à qui que ce soit — que cette augmentation — qu'elle ait pu être nécessaire ou non par rapport au mouvement des changes, qu'elle ait augmenté ou non le bien-être des ouvriers en Belgique — fut présentée par manière de comparaison avec la Hollande, comme si on avait obtenu en Belgique d'importantes augmentations, tandis qu'on aurait accepté en Hollande d'importants rabais.

C'est présenter les faits sous un faux jour. Nous savons très bien qu'on voudrait faire un tas de choses en Belgique, mais qu'on ne peut y parvenir et que trop souvent on doit travailler en Belgique dans des circonstances qu'on ne connaît pas chez nous ou, en tout cas, pas dans la même mesure. Cela n'est d'ailleurs pas resté caché. Car, au cours d'une assemblée de notre Conseil général, plusieurs membres de ce Conseil ont dit, sous l'approbation de la presque totalité de tout le collège, qu'il n'était pas question en Belgique de mauvais vouloir, mais qu'on y était parfois dans l'impuissance de faire les choses comme on l'entendait. Si maintenant la question des augmentations avait été présentée sous son véritable aspect, personne ne s'y serait jamais heurté, on aurait au contraire rencontré l'approbation de tout le monde. Mais les choses se sont passées d'autre façon. Même après que nous eûmes été obligés d'accepter un rabais de salaire, à cause de la baisse du franc belge, les salaires belges sont toujours restés en dessous du taux des nôtres. Nos salaires sont en général toujours plus élevés que ceux de la Belgique et d'ailleurs (cas spéciaux exceptés, naturellement). Mais on conçoit que sans cette augmentation de 100 % en Belgique la différence entre les salaires des deux centres aurait été beaucoup plus considérable encore, au détriment de la Hollande.

Mais par ce qu'a dit Van Berckelaer aujourd'hui, et par ce qui s'est dit à la séance d'hier, ces sentiments désagréables ont été atténués en grande partie.

Je ne sais pas à exprimer l'espérance qu'à l'avenir nous n'aurons plus à nous disputer sur ces choses, mais que nous pourrons collaborer de façon convenable à l'intérêt de nos membres respectifs et pour l'application d'un taux de salaires uniforme. (Applaudissements).

Je voudrais demander aux délégués de s'abstenir de répliques à ce sujet, d'autant plus qu'à la discussion de la première proposition française on pourra dire tout ce que l'on désire. Les points d'ordre secondaire sont finis et nous pouvons facilement clôturer la discussion du rapport.

Schott (Allemagne) désire encore avoir la parole pour quelques instants afin de répondre à quelques inexactitudes du discours de Parsser. Toutefois je dois commencer, dit-il, par la remarque de Voët à

propos de la perte des colonies allemandes, qui, d'après Voët, ne peut être de grande importance pour nous.

La question est autre que ne la voit Voët. La production de la colonie fut réglée par une régie. Si nous pouvions encore maintenant exercer de l'influence sur le gouvernement, comme par exemple le peut le Syndicat Métallurgique, pour régler le tout au mieux de nos intérêts, nous ne resterions pas tellement dépendants des étrangers et nous n'aurions rien à faire avec la concurrence déloyale, sans que cela doive pour cela constituer un privilège au profit de notre centre.

A Parsser je dois dire que si nous faisions en Allemagne ce qu'il fait en Hollande, nous y aurions une masse de petites organisations qui seraient dans l'impossibilité de faire n'importe quoi. Un petit groupe d'ouvriers n'est pas en mesure de faire un effort, il ne peut pas supporter les charges d'une lutte, tandis qu'après chaque lutte, nous ne le savons que trop, tout est à recommencer. Il n'y a que les fortes organisations qui puissent soutenir la lutte. Et pourquoi y aurait-il, après tout, des organisations religieuses ? Les employeurs, est-ce qu'ils s'organisent suivant leurs croyances ? Ils savent parfaitement de quelle façon ils peuvent déployer de la force. Parsser pourrait encore apprendre d'eux.

Je ne comprends pas comment Parsser aurait ressenti de l'inquiétude à ma remarque que nous n'avons pas seulement à compter avec les ouvriers, mais aussi avec les employeurs et que ceux-ci feront travailler de préférence là, où cela leur reviendra le moins cher. Cela ce conçoit parfaitement bien. Et cela n'est d'ailleurs pas nouveau, c'est au contraire une très vieille vérité et qui n'est pas seulement applicable à l'industrie diamantaire, mais chez tous les employeurs sous régime capitaliste. Ne cherchons-nous pas précisément les moyens pour y mettre un terme ?

Pour terminer, je veux encore dire à Parsser que les ouvriers diamantaires ne sont vraiment pas mal lotis au sein du Syndicat Métallurgique d'Allemagne. Régulièrement nos camarades se trouvent deux fois par an, sans travail pour un certain temps. Dans le Syndicat Métallurgique, cela n'a pas d'importance. Il y a là régulièrement un tas de chômeurs et s'il s'y ajoute quelques centaines d'ouvriers diamantaires, cela n'importe pas, tandis qu'un groupe séparé ne saurait se suffire à lui-même. Et s'agirait-il d'orfèvres, de diamantaires ou de n'importe quoi, la question n'est pas là, mais il faut plutôt se demander, si l'organisation est aussi grande, aussi forte et aussi résistante que possible parce qu'il n'y a que les organisations puissantes qui, dans notre société capitaliste, pourront régler la question travail et salaire de telle façon qu'elle profitera le plus aux ouvriers.

Parsser. — Bien que j'eusse volontiers satisfait au désir exprimé par le Président, je dois encore un moment demander la parole. Probablement à cause de la diversité de nos langues, il y a eu malentendu. Je n'ai absolument pas voulu faire de la critique sur le fait que les diamantaires allemands sont syndiqués chez les métallurgistes. J'ai même dit qu'il faut accepter les situations telles qu'elles se présentent dans les différents pays. C'est pourquoi on peut approuver qu'en Allemagne les ouvriers diamantaires soient affiliés au Syndicat Métallurgique. Nous comprenons parfaitement bien cette situation.

Le Président. — Nous en sommes arrivés à la fin de la discussion. Je termine en remerciant le secrétaire pour son rapport. On l'a déjà loué de toutes parts pour son travail et je veux encore joindre un mot de considération de ma part.

Nous avons à l'ordre du jour le rapport financier.

Schott désirant prendre la parole à ce sujet, la discussion est remise au lendemain matin.

TROISIÈME JOURNÉE

Le Président ouvre la séance et accorde la parole à Schoot (Allemagne) qui fait la déclaration suivante au sujet du rapport financier. L'organisation allemande n'a pas été en mesure de verser ses cotisations à l'A. U. D. jusqu'à la fin de l'année 1922, principalement à cause de la dégringolade de sa monnaie. C'est pour cette cause qu'on voit, pendant cette période, des traits derrière le nom de l'Alle-

magne, au lieu du montant des cotisations. Depuis nous avons de nouveau été à même de satisfaire à toutes nos obligations et nous espérons bien pouvoir continuer de la sorte à l'avenir.

Rabbie (Hollande). — Le hasard veut que toute la Commission de Contrôle soit présente ici, comme délégués d'Amsterdam. En son nom, je désire remercier le Trésorier pour la façon dont il a administré les finances de l'A. U. D. Nous proposons qu'on lui accorde décharge pleine et entière.

Le Trésorier. — Je crois ne pas pouvoir accepter ces remerciements parce que je n'administre les affaires de l'A. U. D. que depuis neuf mois, tandis que le rapport couvre une période de cinq années. Mon prédecesseur en a donc la plus grande partie à son actif et c'est pourquoi je demande au Congrès l'autorisation de lui transmettre ces remerciements. (Applaudissements).

Le Président. — Attendu que décharge a été donnée au trésorier actuel, la discussion du rapport financier est terminée et nous avons à l'ordre du jour le point n° 4 : *Election du Bureau*.

Le Congrès devra nommer le Président, le Secrétaire et le Trésorier ; les autres membres seront désignés par les différents centres dans leur propre milieu. Je vous demande de proposer des candidats.

Daems (Belgique). — Je propose de réélire le Bureau actuellement en fonctions, c'est-à-dire le Président, le Trésorier et le Secrétaire. (Appl.).

Il en est décidé ainsi :

Le point n° 5 est à l'ordre du jour :

La désignation de la date et du lieu du prochain Congrès.

Le Président. — Comme les statuts prévoient qu'un Congrès doit se réunir tous les deux ans, je dois dire que le prochain Congrès aura lieu en 1927, à moins que les événements dans notre industrie ne nous en empêchent. Si des circonstances spéciales se présentent, une autre date devrait être fixée. En ce qui concerne le lieu, le Bureau propose que le prochain Congrès ait lieu en Allemagne, où il ne s'est encore jamais tenu et de laisser le soin au Bureau de désigner la ville la plus appropriée. (Applaudissements).

Blues (Belgique) demande que le Congrès soit tenu dans le Jura, parce que la forme coopérative du travail y est très développée et parce que l'industrie à domicile y règne dans une forte mesure.

Hartog (Hollande) est d'avis qu'il vaut mieux s'en tenir à la proposition du Bureau en ce qui concerne le lieu où se fera le prochain Congrès. A Londres il avait été décidé qu'on irait à Genève et nous nous trouvons à Paris. Toutes sortes de circonstances peuvent apporter des modifications dans cette question. Il voudrait voir accepter la proposition du Bureau dans ce sens. On pourrait tenir compte de la remarque de Blues. On pourrait donner la préférence à l'Allemagne, mais si les circonstances le nécessitent, on choisirait un autre lieu.

Le Président. — Il avait en effet été décidé que le présent Congrès se tiendrait à Genève, mais il ne faut pas qu'on oublie que cette ville est de peu d'importance pour notre industrie.

L'Allemagne, au contraire, est devenue après la guerre un centre important. Blues dit qu'il serait désirable, à cause de l'industrie à domicile, de faire le Congrès dans le Jura, mais celle-ci est en ce moment aussi importante en Allemagne qu'en France, sinon plus importante encore.

Ponard. — Nous serions évidemment très heureux de recevoir dans une ville du Jura nos camarades de l'Alliance Universelle. Mais je ne puis laisser passer, sans la relever, l'affirmation de Blues ayant trait à l'industrie à domicile. Il est exact qu'un certain nombre d'ouvriers pratiquent encore le métier à domicile, mais loin d'être en extension, ce nombre est en sérieuse diminution sur la situation d'avant-guerre. L'affirmation de Blues s'appliquerait avec beaucoup plus d'exactitude à l'Allemagne ainsi que l'a constaté le rapport Voët-Van Meerbeeck.

Ceci dit, je répète que nous serions heureux de voir le prochain Congrès se tenir dans le Jura, et, si nous n'insistons pas davantage pour appuyer la proposition de nos camarades belges, c'est dans la crainte que notre insistance soit mal interprétée par

nos camarades allemands dont le pays n'a jamais encore abrité le Congrès.

Schaunburg (Belgique). — Si dans le Jura l'industrie à domicile est un peu en régression nous y avons par contre la coopération. Il serait intéressant pour les délégations de pouvoir étudier sur place sous quelle forme elle travaille. Il serait de grande importance pour le Bureau International et pour les membres du Congrès de prendre contact personnellement avec ces institutions. Il y aurait moyen d'apprendre quelque chose.

Le Président. — On ne doit pas se faire une idée fausse de ces choses. Tout comme chez les patrons les faces de la pierre doivent être taillées à la coopérative, d'après leur caractéristique. Celui qui veut étudier la coopération ne doit pas le faire chez le tailleur à sa meule ou chez le débruteur à sa table. Il y a à ce sujet des tas de livres qui seront beaucoup plus utiles pour cette étude. Il est donc parfaitement superflu d'aller dans le Jura tenir un Congrès pour cette raison.

Rabbie (Hollande). — Je voudrais demander aux camarades belges de ne pas maintenir leur proposition, parce que, si elle était adoptée, ce serait la quatrième fois depuis la fondation de l'A. U. D. qu'un Congrès se tiendrait en France. D'abord c'était Paris, ensuite St-Claude, à présent de nouveau Paris et encore une fois le Jura. La dernière fois, nous sommes allés à Londres, parce que nous croyions qu'une nouvelle industrie allait s'y développer. Ce serait maintenant la première fois qu'un Congrès se tiendrait en Allemagne. Et c'est pour cela que je fais appel aux camarades belges, pour que nous donnions son dû à chacun. Retirez votre proposition et acceptez celle du Bureau.

Blues (Belgique). — Au nom de la délégation belge, je déclare que nous sommes prêts à retirer notre proposition et à accepter celle du Bureau. (Applaudissements).

Bornet (France). — Je ne veux plus revenir sur ce qu'a dit Ponard, mais je voudrais demander au Bureau de tenir le Congrès en Allemagne dans un centre où s'exerce l'industrie diamantaire, pour qu'il soit d'une propagande efficace.

Le Président. — Le Congrès a donc décidé que notre prochaine assemblée se tiendra, si possible en deux ans, en Allemagne. Nous pouvons maintenant aborder la discussion des propositions.

Daems (Belgique), attire l'attention sur le fait que les Président, Secrétaire et Trésorier ont été nommés par le Congrès, mais que le restant du Bureau doit encore être désigné par les différentes délégations.

Le Président. — A propos de la composition du Comité, les statuts disent :

« A la tête de l'A. U. D. se trouve le Comité, composé de sept personnes, élues par le Congrès, étant entendu que trois membres du Comité soient désignés par la Hollande, trois par la Belgique, un par Paris et un par le Jura et Genève ensemble. La direction et l'exécution des décisions du Congrès est à charge de ce collège. Le Président, le Secrétaire et le Trésorier sont nommés dans leurs fonctions par le Congrès ».

Il y a dans cette réglementation une certaine contradiction. A la composition de ces statuts la chose n'a pas été très bien prise en considération et on n'a pas tenu compte des circonstances qui se présentent actuellement. Comme l'article 34 dit : « La révision ou la modification de ces statuts ou du règlement prévu par l'article 24 ne peut être que le fait du Congrès », je voudrais proposer de laisser pour le moment la chose telle quelle et d'abandonner la désignation des autres membres du Bureau aux différents centres. Il n'appartient pas, d'après moi, au Congrès de décider quel délégué sera désigné par l'Allemagne ou par n'importe quel autre centre, parce que chacun dans son propre milieu sait le mieux en qui il peut mettre sa confiance. Alors, au prochain Congrès, on pourra modifier les statuts sous ce point de vue, pour qu'ils soient mis en concordance avec les situations modifiées des différents syndicats affiliés.

Nous abordons à présent la discussion des propositions. On se rappellera qu'hier Parsser a demandé de discuter d'abord le point 5 des propositions de

l'A. D. B., parce que si cette proposition était acceptée, les délégués de Betsalel n'assisteraient plus à ce Congrès. Qu'en pense le Congrès ? Je n'y vois, pour ma part, pas d'objection.

Van Dæselaer (Belgique). — C'est avec étonnement que j'ai entendu la déclaration de Parsser. Elle contient une menace non dissimulée : s'il n'obtient pas ce qu'il désire, il s'en va avec son collègue. Nous ne pouvons pas accepter cela. Parsser, qui se trouve dans le mouvement depuis si longtemps, doit retirer sa proposition. Il n'a pas le droit de faire une telle proposition. Aussi je demande de procéder normalement d'après l'ordre du jour. Parsser pourra toujours voir ce qui lui reste à faire.

Le Président. — Je crois que Van Dæselaer voit la chose de travers. Il s'agit ici de la proposition de ne reconnaître dorénavant qu'une seule organisation par pays dans l'A. U. D. Si cette proposition est acceptée, ce sera naturellement l'A. N. D. B. pour la Hollande et l'association de Parsser et celle des chrétiens seront mises en dehors de l'A. U. D. Si cela était adopté, Parsser et son collègue partiraient de ce Congrès et c'est pour cela qu'il préféreraient connaître à l'avance l'opinion du Congrès.

La chose est donc celle-ci : Si la proposition belge entend ne reconnaître, à l'avenir qu'une seule organisation par pays, et que, si une organisation se crée et demande son admission, elle soit refusée, je pourrais accepter une telle proposition ; mais si elle signifie que dans un pays où déjà plusieurs organisations sont affiliées, comme dans la Hollande, Betsalel et l'association chrétienne, ces dernières se verront écartées, alors le point de vue de Parsser est compréhensible. Nous devons ainsi savoir d'abord quelle est la proposition exacte de la Belgique, si elle entend réservé l'avenir ou si elle prétend agir avec effet rétroactif.

Danckaerts (Belgique). — Il n'y a aucune raison pour discuter cette proposition avant les autres, parce qu'il n'entre pas dans nos intentions de dire que Betsalel ne peut pas plus longtemps rester affiliée à l'A. U. D., nous comprenons parfaitement que ce serait une trop grande modification dans les situations existantes. Mais nous voulons très certainement exprimer l'espérance que Betsalel comprendra elle-même l'utilité de se retirer et de se fondre dans l'A. N. D. B. Mais nous ne voulons nullement la forcer. En fait, le tout dépend donc de Parsser lui-même.

Ensuite il y a à l'ordre du jour le point premier des propositions du Bureau, disant :

"Organisations à charge de l'Alliance Universelle. (France). — Pour 1926, la moitié du salaire du Propagandiste et les frais de la publication du journal resteront à la charge de l'Alliance Universelle.

Pour 1927, l'Alliance Universelle ne prendra plus à sa charge que la moitié des frais de la publication du journal.

A partir du 1^{er} janvier 1928, l'organisation française supportera elle-même les frais de sa publication".

Le Président. — Au nom du Bureau, je dois donner un petit exposé des motifs. Comme vous le savez, on a pris à Londres une décision quant aux subSIDes que l'A. U. D. accorderait encore à l'organisation française. Cette décision ne fut pas appliquée totalement, mais seulement en partie, à cause de la situation dans laquelle se débattait l'organisation française après la guerre. A présent, le Bureau est d'avis que le moment est venu de régler cette affaire définitivement et il croit que la proposition qu'il vous soumet est très libérale, laissant aux Français ample temps pour prendre les mesures nécessaires. Il n'y a aucune raison pour qu'on n'exige pas des Français ce qui est exigé de toutes les autres organisations affiliées, c'est-à-dire, qu'ils paient eux-mêmes les frais de leur ménage. La chose revient à ceci : Les Français ne paient pas de cotisation suffisante, ils ont une cotisation ridicule de quelques francs par mois. C'est ce qui ne peut pas être toléré. Le Bureau impose aux Français, spécialement ceux du Jura — car il faut le dire expressément, Paris n'est pas intéressé dans cette question — l'obligation d'augmenter leurs cotisations de telle façon qu'ils soient en mesure de se suffire à eux-mêmes pour leurs dépenses personnelles et

pour qu'ils puissent former dans quelque temps leur propre caisse de résistance. Ils devront faire l'effort que font les autres centres. Il n'y a aucun raison pour que les Français continuent à vivre aux dépens des autres et qu'ils tiennent eux-mêmes les mains aux poches. Des subSIDes de l'A. U. D., sont permis et même nécessaires si des circonstances spéciales se présentent, occasionnant des difficultés aux petites organisations, quand elles sont, par exemple, éprouvées à cause d'un chômage de longue durée ou par une grève importante, où si par exemple, dans une organisation, minime par ses effectifs, mais où l'on paie une cotisation convenable, le produit de celle-ci ne suffit pas à la campagne de propagande nécessaire. Mais il ne peut pas plus longtemps être toléré que des ouvriers parasitent aux dépens d'autres ouvriers. Notre Bureau est d'avis que cette proposition est encore très généreuse. Ne serait-il pas parfaitement justifié si nous disions en ce moment : c'est fini à présent. Les Français n'ont qu'à faire ce que font les autres. Ils doivent un peu prendre en considération ce qui arriverait si, par exemple, une grève éclatait ici. Si cela se présente dans tout autre centre, même dans les grands, avec leurs milliers de membres, les organisations sont elles-mêmes en mesure de la soutenir pendant longtemps et toute une période s'écoulera avant qu'elles ne fassent appel aux autres. C'est une situation que nous ne pouvons pas couvrir.

La question a déjà été discutée dans notre Bureau et Ponard était d'accord avec nous là-dessus. Il coûte toutes les peines du monde à amener les camarades français à payer une cotisation convenable. Ils disent qu'ils paient déjà plus maintenant que les ouvriers des autres industries. Nous savons que les cotisations ont toujours été très minimes en France. Mais il va de soi que nous n'avons pas à nous occuper de ce qui se paie dans les autres industries, mais bien plutôt de la question quelle est la cotisation usuelle dans les différents centres de notre industrie et ce qu'un métier comme le nôtre peut et doit exiger de ses membres. Pour nous, nous avons depuis longtemps répondu à cette question et le moment est à présent venu où les camarades français auront à donner la seule réponse qui leur reste à donner — et les délégués français devront vivement attirer l'attention de leurs membres là-dessus — c'est-à-dire, que se réalise la proposition du Bureau et que dans quelques années les organisations françaises disposent par elles-mêmes de moyens suffisants :

1^o Pour couvrir leurs propres dépenses ;

2^o Pour former des caisses où ils pourront puiser en cas de grève, de lock-out ou autres difficultés semblables, pour qu'ils n'aient pas immédiatement à faire appel au secours des autres.

Le Trésorier. — Par la force des choses l'exposé des motifs de telles propositions est fait par le Président, tout au moins pour ce qui concerne les motifs théoriques. A côté des arguments du Président, j'en ai encore quelques-uns d'ordre pratique, que je juge nécessaire de porter à la connaissance du Congrès.

Au cours de l'année écoulée, l'A. U. D. a déboursé pour les organisations françaises la somme de fl. : 1.580. C'est la moitié du salaire du propagandiste et le montant total du coût du journal syndical.

En 1924, le montant total des cotisations payées par les Français à l'A. U. D. a été de fl. : 458,37 1/2 pour un effectif d'environ 1.000 membres. La différence qu'a dû compléter l'A. U. D. est donc de fl. : 1.121,62 1/2.

Si la proposition soumise en ce moment au Congrès par le Bureau, est adoptée, les membres des organisations françaises devront payer, en 1926, par membre et par an, la somme de fl. : 1,58, pour couvrir les frais de leur propre organisation. A considérer les chiffres de cette proposition, il semble plutôt que les organisations françaises seraient redevables à leur honneur de ne pas imposer à leurs collègues des autres centres les charges qui en résultent, mais qu'elles se sentiront obligées de dire : Les charges qui nous incombent sont tellement minimes que nous ne voulons pas que l'A. U. D. les prenne encore plus longtemps sur elle, d'autant moins, que les autres organisations affiliées les paient depuis bon nombre d'années. Nous allons augmenter

nos cotisations immédiatement, et nous n'allons pas attendre jusqu'en 1928 pour mettre en exécution la proposition du Bureau, mais nous allons le faire sans autre délai.

(A ce moment Danrez fait son entrée en séance, il est salué par des applaudissements nourris).

Le Président. — Je présente au Congrès notre bon et vieux Danrez. Parmi vous, il y en a probablement qui ne le connaissent pas. Pendant des années il a été le représentant de l'A. U. D. en France, et, il y a quelques années, il a dû quitter sa charge à cause de sa santé débile, à notre très grand regret, car il était un militant excellent, dévoué, énergique et sérieux. Il s'est à présent créé une autre existence et nous souhaitons qu'elle lui soit prospère. Nous apprécions vivement qu'il ait voulu se mettre en peine en effectuant le voyage, de sa résidence à Paris, pour être encore une fois parmi ses camarades. Nous nous réjouissons vivement de le voir ici, et nous espérons qu'une bonne santé lui permettra de suivre pendant de longues années encore le travail de l'A. U. D. Si nos affaires prospèrent, cela lui fera certainement plaisir et nous espérons de bon cœur que l'avenir ne lui réserve que du bien. (Applaudissements).

Danrez. — Le Président vient déjà de rappeler que j'ai dû quitter ma chère A. U. D. à cause de ma santé. Grâce au repos que j'ai pu prendre, ma santé s'est heureusement à peu près complètement rétablie. Mais, croyez-moi camarades, j'ai énormément souffert d'avoir dû abandonner mon poste dans le mouvement ouvrier et le mouvement socialiste. L'ancien métier que je pratiquais depuis mon enfance et que j'ai quitté pour le métier de diamantaire, j'ai dû le reprendre. C'est là-dedans, qu'avec l'aide de ma femme, je gagne un morceau de pain pour ma famille.

Par les journaux, j'ai appris que le Congrès allait se tenir ici et j'ai senti le besoin d'assister un instant à la séance et de serrer la main aux anciens camarades. J'espère que le travail qui se poursuit ici portera des fruits. J'ai également lu que le métier reprend un peu, heureusement. Je forme des vœux sincères qu'il s'améliorera encore et que le travail qui s'effectue ici profitera à tous les ouvriers diamantaires, nationalement et internationalement. (Applaudissements).

Ponard (France). — Après l'intervention si émouvante de Danrez, je suis beaucoup plus à l'aise pour dire ce que j'ai à dire et pour plaider les circonstances atténuantes en faveur des camarades français. Dans la personne de Danrez, vous avez devant vous un militant qui, précisément par rapport à ce que veut la proposition du Bureau, a dépensé beaucoup d'énergie. Lorsqu'il fut parti, nous avons suivi ses traces et nous croyons pouvoir dire que nous atteindrons dans peu de temps, ce qui a été discuté ici. Dans vos organisations vous avez de nombreux fonds de secours. Vous avez été éduqués là-dedans. Ils existaient littéralement avant la création de votre organisation. En France, la conception du syndicalisme est autre. A la création d'une organisation on ne veut avoir affaire qu'avec le mouvement syndical et de salaire. Nous nous efforçons actuellement de convaincre les camarades de la nécessité de joindre des fonds de secours au mouvement syndical. En réalité, nous avons déjà esquissé un début avec notre œuvre du *Rayon de Soleil*. Je crois pouvoir dire avec certitude que d'ici quelques mois nous pourrons augmenter la cotisation dans la mesure où l'exige la proposition du Bureau.

Bornet (France). — Pour démontrer qu'il est possible de faire en France quelque chose dans cette voie, il suffit de voir ce qui a été réalisé à Paris, un exemple que nous recommandons aux camarades de la province de suivre et qui rend depuis longtemps superflu les subSIDes de l'A. U. D. A Paris, le taux de la cotisation est établi comme suit : Jusqu'à 125 francs de salaire, 2 fr. 15 par semaine ; pour chaque tranche de 50 francs ou partie, 0 fr. 50 en plus, jusqu'au maximum de 7 fr. 65, ce qui rend superflu les subSIDes de l'A. U. D. A plusieurs reprises, j'ai parlé à Ponard de ces choses, mais à chaque fois on me disait : Les efforts faits en ce sens se sont toujours heurtés contre l'affirmation des camarades qu'ils paient déjà une cotisation beaucoup plus élevée que dans les autres organisations. En

outre, les fonds d'assistance ne leur disent pas grand chose. Cela doit changer. Nous ne pouvons pas les abandonner aux éléments bourgeois, mais nous devons les prendre en mains nous-mêmes. Je remercie le Bureau pour ce qu'il a fait dans l'intérêt de la France. Cela a certainement contribué à la consolidation de l'idée internationaliste et je crois pouvoir affirmer que bientôt on pourra dire que le soutien n'est plus nécessaire. J'insiste auprès de mes camarades de province pour travailler dans ce sens.

Le Président. — J'ai dit expressément que pour Paris les choses se présentent tout autrement ; avec Boret, j'espère que la France suivra bientôt l'exemple de Paris. De cette façon, un jalon important sera posé dans la bonne voie et la présente discussion, qui n'est pas des plus agréables, sera rendue superflue. Il y a environ mille camarades français affiliés. Si tous payaient, plus ou moins, 3 francs par semaine, cela ferait, si on admet que tous soient au travail, une somme de 150.000 francs. Nous avons appris que l'A. U. D. paie à la France 12 à 13.000 francs. C'est donc la moitié environ de la totalité des dépenses de la France, s'élevant à 25.000 francs plus ou moins. Si on déduit tous les frais que peuvent avoir les organisations, il pourrait donc encore rester un reliquat de 100.000 francs, dont on pourrait former un fonds avec une encaisse qui, pour la France, peut être considéré comme très considérable. Et tout cela avec pas plus de 3 francs de cotisation par semaine. Combien est minime cette cotisation de ressort clairement l'exemple suivant : Si un diamantaire français gagne 200 francs par semaine, comparé à un Hollandais ayant à peu près le même salaire, soit environ 22 à 25 florins, celui-ci aura à payer une cotisation de 2 florins, ce qui revient à plus de 17 francs par semaines. Il n'est donc pas exagéré de demander à un diamantaire français, gagnant le même salaire, de payer une cotisation de 3 francs par semaine. Il gagnera toujours au change.

Rousset (France) n'a pas grand chose à ajouter à ce qu'ont dit Ponard et Boret, et déclare que tout sera mis en œuvre pour prendre des mesures dans la voie indiquée par la proposition du Bureau. Il le trouve acceptable en tous points et croit pouvoir promettre que tout sera changé dans peu de temps.

Le Président. — Nous prenons acte de ce qu'ont déclaré les délégués français et nous espérons de tout cœur que tout pourra être mis en exécution.

Il y a ensuite, à l'ordre du jour, la deuxième proposition du Bureau, disant :

Cotisations. — Pour l'année 1926 la cotisation de fl. 0,50 par membre sera maintenue. Le Bureau obtiendra autorisation du Congrès d'augmenter le taux de la cotisation, pour autant que les dépenses le nécessiteraient.

Le Président. — L'année passée la cotisation a été ramenée de 1 fl. à 0,50 fl. par membre et par année, parce que les finances de l'A. U. D. étaient dans une situation assez favorable et parce qu'on jugeait qu'il ne fallait imposer que les charges strictement nécessaires aux syndicats affiliés spécialement à ceux des pays à change déprécié. Par rapport à l'année en cours, la situation se présente un peu différemment. Les dépenses de l'A. U. D. ont considérablement augmenté. L'année d'un congrès est une année chère, il exige des dépenses excessivement élevées. Aussi nous ne savons pas si nous pourrons les couvrir avec fl. 0,50, et c'est pourquoi le Bureau a cru devoir maintenir ce taux, tout en demandant au Congrès l'autorisation de pouvoir augmenter la cotisation, s'il appert que les dépenses dépasseront les recettes, et dans la mesure nécessitée par les dépenses.

Comme personne ne désire la parole à ce sujet, cette proposition est adoptée et nous pouvons aborder la discussion des propositions de l'A. U. D. dont la première demande : *L'abolition du système d'entreprise*.

Mendès (Belgique). — J'espère que cette proposition sera non seulement discutée, mais aussi qu'elle sera adoptée. Dans le journal syndical d'Amsterdam, j'ai lu qu'au Conseil général nos propositions ont pour ainsi dire été rejetées. J'espère bien que je ne parlerai pas ici comme à un mur et qu'on ne dira pas : « Vous n'aurez pas raison malgré tout ». J'ai confiance que cette affaire ne sera pas traitée de telle

façon, mais que, si nos arguments sont concluants, la proposition sera adoptée.

Lorsque nous avons, à Anvers, une contestation de salaire, et que nous insistons sur l'introduction du système à salaire fixe, l'argument des patrons est toujours : « Amsterdam conserve son système d'entreprise, et nous sommes obligés de faire de même ».

Dans son discours d'ouverture le Président a dit qu'il ne sait pas pourquoi le diamant serait à bon marché et pourquoi l'ouvrier diamantaire n'aurait pas un salaire décent. Là-dessus nous sommes d'accord, évidemment. Comme président d'un syndicat, il est de son devoir de veiller à ce que les salaires soient aussi élevés que possible. C'est un des points essentiels. Mais nous sommes des ouvriers et nous voulons avoir autre chose encore, c'est-à-dire que nous désirons ne pas nous crever pour ce salaire élevé. Nous voulons rester aussi longtemps que possible à même de travailler et ne pas être usés avant l'âge.

Nous disons : l'article ne doit pas devenir bon marché, il doit avoir un cachet artistique. Nous ne devons pas tailler pour la confection.

Le travail à l'entreprise ne peut mieux être comparé qu'à une sorte de sport. On travaille à qui mieux mieux pour abattre de la besogne autant que possible, courant par là le nouveau danger d'une surproduction qu'il ne faut pas sous-évaluer. Ne doit-on pas « faire » autant que possible, pour gagner autant que possible ? En règle générale, on commence déjà à calculer le lundi ce qu'on aura gagné le samedi.

Au Conseil Général d'Amsterdam, il a été dit que l'abolition de ce système est une utopie. Mais moi, j'appelle utopie une chose complètement irréalisable. Et pourquoi le système à salaire fixe ne sera-t-il pas réalisable ?

Parmi les ouvriers on peut très bien distinguer ceux qui travaillent à salaire fixe de ceux qui travaillent à l'entreprise. Les premiers sont des ouvriers dans toute l'acception du mot, tandis que, parmi les autres, il y en a qui ne connaissent jamais tout le métier. Moi-même, par exemple, je suis dans un personnel composé presque entièrement de personnes âgées. Le patron pourrait naturellement obtenir de la main-d'œuvre jeune, mais il n'en veut pas. Il est content d'avoir ces ouvriers âgés, parce qu'il a la certitude d'avoir son diamant taillé comme il doit l'être.

Je me sens obligé de faire ressortir autant que possible les côtés néfastes de ce système, parce que je crains qu'on ne veuille pas en démoder.

Il y a cet autre facteur : le premier venu va chez l'employeur, il a accepté du travail et le fait tailler. Les frais tombent naturellement sur le dos des ouvriers. Ce sont là des caractéristiques de notre métier. Tout le monde peut s'y établir patron.

C'est ces choses-là que nous voulons rendre impossible. Dans son journal syndical, Polak a écrit un article sur la centralisation. Pouvez-vous arriver à ce système avec ce tas de petits employeurs ? Cela n'irait qu'à la condition de n'avoir à faire qu'avec gros patrons.

Pourquoi défendons-nous tellement le système à salaire fixe ?

Le diamant est un article coûteux, qui doit être travaillé soigneusement. Un ouvrier à salaire fixe s'efforce à le travailler comme il doit l'être. Il dispose pour cela du temps nécessaire.

Nous ne prétendons naturellement pas que, si notre proposition était adoptée, Amsterdam, par exemple, devrait introduire le système à salaires fixes du jour au lendemain. Ce serait de la folie. Mais que l'on ne commence pas par nous dire : nous ne pouvons pas l'accepter. Car si le désir de venir à notre rencontre est présent, on devra sous peu se rendre à l'évidence que le système à salaire fixe vaut dix fois mieux que l'autre.

Egaliser les tarifs dans notre métier, n'a pas le sens commun. Si on a du mauvais travail, il faut tout de même y mettre des pourcentages. Même si les tarifs ont été établis par rapport avec la valeur monétaire, je prétends qu'ils se sont pas encore égaux, car si même sur un tarif, on met quelquefois 100 et 200 %, il peut arriver qu'on n'atteint même pas son salaire, si l'on a du brut très mauvais.

J'ai parlé à des ouvriers à l'entreprise qui gagnaient une semaine 400 francs, la suivante 200

francs, quelquefois 100 et parfois 500 francs. Ils ne savaient pas eux-mêmes comment cela se faisait.

Qu'il y ait encore des militants au courant de leur tâche, et qui, tiennent à ce système, je ne peux pas le comprendre. Il n'y a tout de même pas possibilité d'augmenter un salaire que l'on ne connaît pas. Qu'est-ce que donne un tarif avec supplément ? Avec cela le patron peut faire gagner ce qu'il désire.

Cela se passe ainsi depuis des années et je conçois qu'on ne le change pas en un tourne-mai. Mais dans un certain temps une modification doit être parfaitement possible.

Je ne répliquerai pas aux arguments qu'on me servira, parce que je ne saurais tout de même pas modifier mon opinion sur cette question. Mais j'espére que ces motifs seront saisis par la délégation d'Amsterdam et que nous recevrons de leur part, non une déclaration platonique, mais leur collaboration dans cette question.

Van Dæselaer (Belgique). — Je voudrais encore ajouter quelques mots à l'exposé de Mendès, à propos de notre proposition tendant à abolir le système à l'entreprise, à laquelle nous tenons tellement. La raison en est la suivante. Nous avons, ou plutôt mon collègue et moi, qui avons l'industrie rurale dans nos attributions, avons fait une enquête sur les conditions du travail et la situation qui prédomine en Belgique. De ce travail nous avons fait un petit rapport, en conformité avec une résolution prise à Londres, que nous avons fait parvenir au Secrétaire de l'A. U. D.

A notre dernier contrôle, nous avons constaté qu'il y a en Belgique 623 usines avec 15.240 meubles dont 10.227 occupées.

Quelle est maintenant la situation ? Pendant les bonnes périodes on travaille presque exclusivement à salaire fixe. Mais peu à peu, la situation se faisant moins favorable, nous voyons les patrons donner de plus en plus la préférence au travail à l'entreprise, faisant porter de cette façon les risques du travail sur les ouvriers.

Examions ce qui se passe avec le travail sur tarifs. Chaque organisation possède ses tarifs qui sont basés sur un minimum et qui augmentent suivant la sorte de marchandise. Nous avons constaté que ces tarifs ne nous servent à rien. On peut donner de la matière à travailler, à laquelle des ouvriers, même s'ils obtiennent du 1.000 %, ne pourront gagner un sou. C'est pourquoi nous sommes tellement adversaires du système à l'entreprise.

A Anvers, on travaille généralement à salaire fixe, dans les bonnes périodes, même à raison de 75 à 80 % des ouvriers occupés, avec 25 % d'ouvriers à l'entreprise, mais dans les périodes moins bonnes ce pourcentage se réduit à 50 et 60 %. Ce recul ne doit pas avoir lieu. C'est pourquoi nous sommes partisans de l'abolition du travail à l'entreprise.

On a déjà dit que les camarades du Conseil général d'Amsterdam ont rejeté nos propositions à l'unanimité. Je voudrais demander à la délégation de revenir sur cette décision et de chercher avec nous la possibilité de faire disparaître le système à l'entreprise de notre industrie. Cela ne peut qu'être salutaire à tous ceux qui y travaillent.

Le Président. — Afin d'éviter tout malentendu, je dois dire que notre Conseil général n'a pris aucune décision. Il n'y a pas eu de vote. Nous n'avions en vue que de donner, par la discussion, certaines directives pour le Congrès à la délégation. Celle-ci conserve toutefois sa liberté de discussion et de vote sur la présente et sur toutes autres propositions.

Rabbie (Hollande). — Le Président me rend ma tâche facile en disant à Mendès et à Van Dæselaer que la délégation hollandaise est parfaitement libre d'accepter le point de vue de la Belgique, si les arguments présentés pour la défense de la proposition belge sont concluants, et ce, malgré l'opinion émise par notre Conseil général.

Mais la défense ne nous a point convaincus et au nom de la délégation hollandaise, j'y opposerai ma manière de voir.

En premier lieu je dois dire, que de telles questions ne doivent pas être portées devant un Congrès international, parce que ce genre de questions de salaire peut être appliquée par chaque pays, séparément, ainsi que cela se faisait dans le passé. Il n'y

a rien qui empêche la Belgique d'introduire un système déterminé. Il y a bien Mendes qui nous dit que les patrons belges se prévalent de la situation en Hollande, mais le contre-argument est fourni par Van Doeselaer, qui a dit, que pendant les périodes favorables, rien ne leur a empêché d'introduire le système à salaire fixe sur grande échelle. Il est important qu'un Congrès international ne tienne pas seulement compte des désiderats d'un centre déterminé. Il ne faut pas perdre de vue les possibilités.

Je dois insister sur le fait, qu'il y a en dehors de la Belgique et de la Hollande, encore deux grands centres, l'Allemagne et la France. Paris excepté, pour une partie tout au moins, où depuis des années et des années, on ne travaille qu'à l'entreprise. En Belgique on a une sorte d'ouvriers à salaire fixe que nous ne connaissons pas en Hollande parce qu'en Belgique on a dans une large mesure affaire à des entrepreneurs qui acceptent le travail sur la base du tarif et qui le font faire à salaire fixe. On comprend qu'à ce travail le salaire fixe est compris dans le tarif, sur lequel il a été accepté. Il ya de soi qu'à cause de la concurrence mutuelle des entrepreneurs, qui comme déjà dit, acceptent le travail sur la base du tarif, les ouvriers travaillant à salaire fixe, sont tout aussi surmenés, parce que pour les entrepreneurs la production doit être aussi importante que possible. On peut donc dire qu'en fait un grand nombre de ces ouvriers travaillent à l'entreprise.

Les situations des différents pays ne sont pas tellement disparates. Nous avons en Hollande un grand nombre d'ouvriers à salaire fixe. Si je considère les chiffres du rapport Voet-Van Meerbeeck, où on donne comme nombre approximatif d'ouvriers à l'entreprise pour la Belgique, 5.000 plus 1.000 à la Campine, chiffres qui sont confirmés par Van Doeselaer, je remarque que le pourcentage d'ouvriers à salaire fixe ne présente pas une différence extraordinaire d'Amsterdam à Anvers.

En Hollande, nous avons introduit sur grande échelle, un système, par lequel les frais ne sont plus à la charge de l'ouvrier, ce qui ressemble un peu au salaire net à la pièce de l'Allemagne et qui fait que les inconvénients qui se présentaient jadis, ne se produisent plus en Hollande.

Chez nous le salaire est en général plus élevé que dans les autres centres, et il n'est pas possible qu'il diminue dans de fortes proportions. La situation y est toute autre. Chez nous la bonne marchandise ainsi que la mauvaise est fabriquée sur la base d'un tarif net et souvent nous exigeons la garantie de salaire.

Si le salaire diminue, les ouvriers viennent trouver le Comité qui sait maintenir le taux du salaire en augmentant la garantie ou en fixant un tarif spécial pour ce travail spécial.

Si, à cause de la situation locale, la Belgique croit nécessairement devoir abolir le système d'entreprise, il n'y a rien qui doive empêcher l'A. D. B. Il ne leur faut pas pour cela le concours d'un autre centre. On dit même que les tarifs n'ont aucune influence, qu'il n'y a que le chiffre des salaires qui importe. Si donc ce tarif n'est pas nécessaire, il n'est pas nécessaire non plus d'égaliser les autres conditions de travail, parce que chaque pays a ses particularités propres.

Dans une organisation internationale il faut en premier lieu de la souplesse. Chaque pays peut avoir ses propres réglementations à condition toutefois qu'il n'y ait pas de concurrence d'un pays à l'autre.

Prenons la durée de travail par exemple. La Hollande prend deux heures pour ses repas de midi. En Belgique il y a eu de la discussion sur le point de savoir si on prendrait une demi heure ou deux heures. Cette question a donc aussi été réglée sans l'intervention de l'organisation internationale. Les organisations affiliées ne sont pas entravées pour ces choses. Cela d'ailleurs ne pourrait se faire, car en Amérique, la situation est toute autre qu'ici.

De même il ne faut pas que les ouvriers à salaire fixe s'imaginent des choses qui n'existent pas chez les hollandais. Mendes dit que si nous étions dans la possibilité de reconnaître les avantages du système à salaire fixe, nous reconnaîtrions vite qu'il est préférable. Peut-être bien dans certains cas, mais très certainement pas toujours. En Hollande

nous avons pu constater à différentes reprises que, spécialement pendant les bonnes périodes, les ouvriers à l'entreprise gagnent plus que ceux à salaire fixe. Nous ne devons pas juger, dans cette question. On ne doit pas perdre de vue que le salaire fixe n'est possible que quand le tarif est la valeur-étauon du salaire de l'ouvrier à salaire fixe. On devra toujours employer certains tarifs. On sait que la production des ouvriers diffère de l'un à l'autre. Même le salaire fixe peut accuser des salaires bien différents. On en trouvera la cause dans l'habileté industrielle de l'ouvrier. La valeur du travail fourni se mesure d'après la seule valeur-étauon : le tarif.

Mettons que la Hollande abolisse les tarifs et qu'on y introduise partout le salaire fixe ; il se produirait ceci que, bien qu'il n'y aurait plus de différence entre la manière de payer le salaire, il y aurait bien certainement encore de la différence dans le travail lui-même, qui ne permet pas qu'on lie les ouvriers de notre industrie à un salaire fixe. Cela tendrait à porter nos salaires sur le niveau de la plupart des autres ouvriers. Dans toutes les autres industries il y a moyen de payer un salaire fixe à l'heure, parce que dans ces industries il n'y a pas d'aussi grandes différences entre les ouvriers, que dans la notre. On ne doit pas perdre de vue ces situations qui font partie inhérente de notre industrie et se rattachent à sa longue tradition.

Si la délégation belge faisait mettre cette proposition au vote, on pourrait penser que nous ne sommes pas partisans du système à l'entreprise ; tandis que nous ne voyons pas la possibilité de l'introduction du système à salaire fixe. Mendes ne désire pas de déclaration platonique. Mais il n'aboutirait à aucun autre résultat. Il n'y a pas moyen de régler ces choses internationalement, quand il n'y a pas de raisons majeures. Et il n'y en a pas.

J'espérais avoir, par ce petit exposé, démontré clairement qu'il n'y a pas moyen d'exécuter le système que préconise la Belgique et que ce n'est pas désirable pour le surplus. Je suis persuadé de parler au nom de l'Allemagne et de la France en déclarant que nous devons repousser cette proposition, parce qu'elle va à l'encontre de nos traditions historiques. Je voudrais conseiller à la délégation belge de retenir sa proposition.

Daems (Belgique). — Je dois dire quelques mots pour mettre les arguments de Rabbie sous un autre jour. Il ne me semble pas qu'il donne une preuve concluante lorsqu'il dit que la mesure-étauon du salaire se trouve dans le tarif. Notre but doit être — le Président comme les autres orateurs l'ont dit — que les salaires soient aussi bons que possible dans notre métier et que la question des tarifs est question secondaire.

Pour avoir une base sur laquelle égaliser les salaires, on ne doit pas chercher le point de départ dans les tarifs ; c'est là, je l'ai déjà dit, une question secondaire. La base doit être : gagner des salaires aussi élevés que possible. Nous avons une industrie de luxe, sous ce rapport les possibilités sont illimitées, tout dépend des organisations. On nous demande pourquoi nous ne poursuivons pas la chose dans la seule Belgique. Si nous nous approchons du patron avec la proposition, d'abolir ce système de travail, nous nous trouvons devant le motif de la concurrence que les patrons disent éprouver de la part de l'étranger. Et c'est pourquoi nous demandons le concours de nos camarades étrangers.

La question des entrepreneurs n'est pas exactement telle que l'a décrite Rabbie, comme quoi le salaire des ouvriers à la journée ne serait d'aucune importance à la fixation du prix du travail chez les employeurs. Le prix est bien réellement un facteur, car, comme les ouvriers obtiennent le salaire plein, les entrepreneurs sont obligés d'exiger un certain prix de leurs employeurs, parce que sinon, ils ne seraient pas à couvert. C'est ce que nous avons vu avec les cliveurs, qui travaillent en général pour des entrepreneurs et cela n'a pas été à leur désavantage au contraire.

Nous avons réussi à obtenir pour eux le maximum que pouvaient donner les entrepreneurs. Quelle est donc la raison qui fait que les belges veulent abolir ce système ? Parce que nous avons pour tâche de servir les intérêts moraux et matériels de nos membres et que nous voyons que les patrons ayant

des « grosses » et les font tailler à la journée, parce que le salaire n'est pas dans ce cas un facteur prédominant et qu'il fait tailler les petites marchandises et les châtons à l'entreprise, parce qu'ici le salaire est d'une grande influence.

Là où les risques du travail deviennent trop grands pour les employeurs, ils les font endosser par les ouvriers. Nous avons pour devoir d'éviter que ces risques ne soient à charge des ouvriers et qu'ils soient supportés par les employeurs. Voilà pourquoi la Belgique désire voir ce système aboli. Je crois que nous pourrons facilement en trouver les moyens ; l'égalisation des salaires pourra par ce fait être également plus facilement atteinte. Je suis convaincu que ce sera une amélioration considérable pour les petits centres, parce que là on fait travailler de préférence la marchandise de nature à faire peser les risques sur l'ouvrier, il est indispensable que nous prenions la décision que demande la proposition de la Belgique. Nous pourrons facilement faire face aux difficultés secondaires. Nous avons d'autres choses que celle-là à notre actif. Je termine en exprimant l'espérance que nos camarades hollandais nous comprendront.

Rousset (France). — Au nom de la délégation française, je dois me déclarer contre la proposition belge. Nous ne méconnaissons pas les avantages qui peuvent en résulter en vue de l'égalisation des salaires. Nous en voyons parfaitement les avantages mais, par contre, nous nous rendons compte qu'un tel essai, vu les nécessités du centre dans lequel nous vivons, serait condamné à échouer. Il nous paraît, pour le prestige de notre organisation, qu'il est inutile de voter une telle résolution, que nous ne pourrons tout de même pas appliquer. La mentalité de nos camarades dans la montagne est telle, qu'ils ne se sentent pas entraînés par la discipline des ateliers. On ne se prête pas à la rentrée au tintement de la cloche d'usine. Ce sont avant tout des gens qui aiment leur liberté, quelle que soit leur capacité industrielle. Ces gens ont appris à exercer leur métier en toute liberté et sans aucune discipline. Ils ne comprendraient tout simplement pas qu'on puisse leur ravir leur indépendance. Les ouvriers diamantaires de ces régions ne font pas exception à cette règle. Maintenant, je ne dis pas que ce soit une situation idéale. Mais c'est un fait que nous avons à constater.

L'introduction de la journée des huit heures a bien apporté plus de régularité dans la manière de travailler. Et il est possible qu'une nouvelle diminution de la durée du travail sera un nouveau pas vers la régularité désirée. Peut-être qu'à la longue le travail à salaire fixe pourra être introduit. Une transformation des usages en vigueur se fera toujours lentement. C'est pourquoi je voudrais conseiller au Congrès de ne pas nous imposer cette modification maintenant, parce qu'il ne faut pas compter que notre organisation ait actuellement la force nécessaire pour faire respecter cette décision. A cela il faut ajouter que cela produirait une désertion plus ou moins grande de l'industrie dans notre pays. Nous refusons donc de donner notre sanction à cette proposition.

Schott (Allemagne). — Le système à salaire fixe est un principe, au sujet duquel les délégations présentes nourrissent des opinions assez divergentes. Nous ne pouvons pas nier que le salaire fixe contient une certaine possibilité d'augmentation, néfice que l'ouvrier peut travailler convenablement avec ce système. Après la révolution le salaire à la pièce a été introduit en Allemagne. C'est un système meurtrier, qui tue les ouvriers. Après la révolution, les conditions économiques étaient plus puissantes que nous ne l'eussions désiré et nous avons vu que les syndicats n'ont pas été à même de s'opposer contre le travail à la pièce.

Dans son discours d'ouverture le Président a déjà dit que dans notre industrie le prix n'importe pas. Celui qui achète un diamant peut bien le payer suffisamment pour que l'ouvrier ne soit pas obligé de s'essouffler pour un salaire dérisoire. Nous devons donc faire en sorte que le salaire soit aussi élevé que possible. Notre but final doit être : abolition du travail à la pièce. Evidemment — et les délégués belges aussi l'ont dit — cela ne peut se faire du jour au lendemain. On doit laisser à chacun le temps pour le faire pénétrer. Dans notre situation

économique ce ne sont toujours que les employeurs qui tirent bénéfice de ce système.

La délégation allemande se réjouirait si le Congrès pouvait s'exprimer en faveur de la demande. Nous pouvons nous déclarer d'accord avec la proposition, pour autant qu'elle ne fixera que le but à atteindre sans dire que cette décision devra être appliquée sur le champ.

A Hanau on dépend des étrangers pour la question du brut. Bien que nous ayons pu obtenir un peu d'augmentation, après la parution du rapport Voët-Van Meerbeeck, elle est réduite à néant, parce que nous avons pu constater peu de temps après que Hanau est devenu le centre où l'on envoie les marchandises les plus inférieures. Nous devons nous y opposer le plus vivement possible et nous devrons tâcher d'avoir une nouvelle augmentation. Mais cela peut continuer à l'infini. C'est l'objection que nous avons à formuler contre le travail aux pièces.

C'est pourquoi nous voudrions bien que le Congrès prenne une décision, pour autant que les Belges considèrent leur proposition comme but final.

Le Président. — Je regrette que la discussion de ce point prenne tellement de temps, parce que je crois pouvoir constater que si la proposition belge est admise, elle n'aura tout de même aucune valeur pratique. Nous sommes engagés dans une discussion académique, dont un Congrès n'a que faire. Roussel nous a appris ce que nous savions déjà pour la France et je crois pouvoir douter qu'en Allemagne le système à salaire fixe pourrait être appliqué. On pourra décider ce qu'on voudra, mais nous autres nous ne voyons pas en Hollande la possibilité d'appliquer ce système dans un avenir rapproché. Et je me demande pourquoi nous devons si longtemps discuter cette proposition. Il est vrai, en effet, qu'elle a été formulée de façon trop concise à l'ordre du jour. L'intention n'en résulte pas complètement claire, où il n'est dit que : abolition du système d'entreprise ; ce qui veut donc dire que nous devons sans retard écarter ce système pour appliquer le système à salaire fixe. Cela est impossible.

Daems a dit de demander l'appui de l'étranger que pour que la Belgique puisse poursuivre l'introduction de ce système. Mais il s'attend à trop, s'il croit à ce que tous les pays où notre industrie s'exerce, s'attireront les plus grandes difficultés dans le seul but de mettre une seule organisation dans la possibilité d'apporter, non pas une amélioration dans le sort de ses ouvriers, mais tout simplement pour obtenir un autre système de paiement. A part cela la question reste ouverte, et les savants ne sont point encore d'accord là-dessus, si le système à salaire fixe apportera oui ou non des avantages à l'ouvrier.

(A suivre).

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois
(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Quelques camarades en fête St-Claude (versé par Ville).	10 "
Après un banquet chez le Zouavet, St-Claude (versé par L. Ville).	25 "
Pourcentage sur cotisations :	
Robert Monneret...	7 10
Narcisse Saveret...	2 75
Louis Sburlino, Lons-le-Saun	9 85
Mme Triboullet, Bourg.....	10 "
Eugène Grossiord, l'Essard...	0 80
Don de M. Driat, Nemours...	10 "
Don de M. Désiré Arbez, Lyon	30 "
Robert Caire, St-Claude.....	50 "
Mme Mavon, Bourg-de-Sirod.	2 "
Vente de matériel, Coopérative	3 50
Les Moulins.....	15 "
Total.....	166 15
Liste précédente	145.828 10
Total à ce jour.....	145.994 25

Merci à tous ces généreux donateurs.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude et ses Sections.

— La situation est bonne sur notre place ainsi que dans toute la région. Tout le monde travaille normalement. Beaucoup de maisons demandent des ouvriers, pour la petite pierre principalement.

— Une Assemblée Générale du Syndicat de St-Claude aura lieu Vendredi 12 Février, à 20 h. 30 du soir, salle du Théâtre de la Maison du Peuple.

ORDRE DU JOUR :

Renouvellement de la série B du Conseil d'Administration :

Renouvellement de 2 contrôleurs.

Renouvellement de la série A du Comité de l'Union Nationale :

Renouvellement d'un contrôleur à l'Union Nationale :

Nomination des délégués à la Bourse du Travail.

La situation et les salaires : Examen des propositions du Comité de l'Union Nationale et du Conseil d'Administration.

— Pour les votes, des listes portant un nombre de noms double de celui des membres à élire seront établies et distribuées à l'entrée.

Pour faciliter le dépouillement les votes auront lieu au début de la séance.

— M. Eugène Benoit, Avocat-Conseil de la Bourse du Travail, donnera ses consultations juridiques le samedi 20 courant à partir de 14 h. 30, local de la Bourse du Travail Maison du Peuple, (2^e sous-sol).

Service absolument gratuit pour tous les adhérents à jour de leurs cotisations.

— Tous les ateliers sont priés de centraliser la poudre noire récupérée qui sera ramassée par le collecteur général, lors de sa prochaine visite.

— De toutes les sections, on ne nous signale rien de particulier, sinon les incidents journaliers de la vie corporative.

A Vaux-les-St-Claude, l'atelier Trouillet qui comptait une quinzaine d'ouvriers a été transformé en une tournerie. Encore un atelier qui disparaît !

Taninges. — La situation demeure bonne et le travail est toujours abondant.

Dans sa dernière assemblée le syndicat a donné suite au projet d'une création de caisse de secours-maladie.

Pour le début, le taux des secours a été fixé à 2 fr. 50 par jour, pendant une durée de 90 jours. Ce secours sera complété par un versement de solidarité hebdomadaire des camarades adhérents.

— Le bureau a été renouvelé de la façon suivante :

Président, Rastallo Jean ; **Secrétaire**, Sauvageat Hector ; **Trésorier**, Revuz François.

Thoiry. — Situation stationnaire. Rien de particulier à signaler. L'assemblée générale ordinaire aura lieu incessamment.

Lyon. — Situation du métier stationnaire, c'est-à-dire bonne. Rien de spécial à signaler sinon quelques changements dans le personnel des ateliers de la place.

— Remerciements sincères à M. Désiré Arbez pour ses deux dons au Rayon de Soleil.

Nemours. — Tout le monde travaille normalement et la situation est bonne. Rien de saillant au point de vue syndical.

— Nous remercions sincèrement M. Driat pour le don qu'il fit au Rayon de Soleil.

Nous avons bien reçue la poudre noire. Merci.

Felletin. — La situation est bonne. Tout le monde est occupé normalement.

— Ce centre est invité à désigner un camarade pour effectuer le contrôle de l'Union Nationale.

Paris. — La situation est toujours bonne.

Une assemblée générale réunie le 23 Janvier a adopté les rapports moral et financier et vu le bon état de la caisse syndicale a décidé de fixer les secours de maladie à 10 fr. par jour pendant 3 mois, les secours de chômage à 10 fr. par jour pendant 8 semaines à dater de la 3^e semaine, le sou du soldat à 20 fr. par mois, le secours d'accouchement à 150 fr. et le secours de décès à 300 fr. De plus une étude sera faite pour la création d'une caisse de retraites pour la vieillesse et l'invalidité.

Une deuxième assemblée tenu le 29 Janvier a procédé au renouvellement du Bureau, du Conseil et des Commissions.

Ont été nommés : **Secrétaire**, G. Borne ; **Trésorier**, A. Diébold ; **Secrétaire-adjoint**, R. Green ; **Trésorier-adjoint**, P. Le Bon.

Membres du Conseil : Les 4 membres du Bureau plus les camarades Schmitt, Tsotsoullis, Van den Meulenhof, M. Thomas, H. Jarosay, Léonce, Grenet, E. Cochet.

Ont été également nommés les camarades Batavier, A. Le Bon et Le Chevalier, **contrôleurs** ; A. Le Bon, commissaire pour Paris du Rayon de Soleil ; P. Le Bon, R. Green, Ballon et A. Aaron, commissaires des fêtes.

Les camarades Pfabé et Yzer ont été chargés d'étudier avec le camarade Diébold la possibilité d'établir la caisse de retraites.

La Jeunesse Syndicaliste diamantaire donnera le 13 février dans la salle de la Belle-villeoise, 23 rue Boyer (20^e) un grand bal de nuit. Nous espérons que les camarades parisiens et leur famille y viendront encourager les jeunes tout en s'amusant sainement.

SUISSE

Genève. — La réunion annoncée eut lieu devant un auditoire peu nombreux. Parmi l'assistance pourtant, quelques non syndiqués de chez Vernain-Muller. A la suite des exposés et des appels à l'organisation qui furent faits par les camarades Hubacher et Ponard, ces camarades manifestèrent le désir de sortir de leur isolement et de rejoindre la section diamantaire de la F. O. M. H. Des bulletins d'adhésions furent distribués, et nous voulons croire qu'à l'heure actuelle, l'adhésion de ces ouvriers est devenue effective.

— A la coopérative le prix du boort a été abaissé à 16 fr. 50 le carat.

Bienna. — Bonne petite réunion dans ce centre où presque tous les ouvriers sont organisés.

Nos camarades suisses, tout comme nos camarades hollandais sont victimes du change élevé de leur pays. Ils aspirent au moment où la situation étant redevenue plus normale, il sera possible aux diamantaires de relever internationalement les tarifs et salaires.

En attendant, nos camarades se préparent à réaliser l'unification des tarifs sur les places de Genève et de Bienna, et, sous l'égide de la puissante Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers, d'entamer l'action en vue d'obtenir les vacances payées.

BELGIQUE

La situation est bonne. L'action entamée pour le relèvement des salaires a abouti à une augmentation de 15 fr. par semaine pour tous les ouvriers plus un 5 % pour les ouvriers en grosses pierres.

Cette augmentation qui peut sembler minime à première vue, prend une importante signification si l'on réfléchit que le franc belge n'a pas subi la dernière dépréciation qu'eut à subir depuis Octobre dernier, le franc français, et s'est au contraire revalorisé dans une certaine mesure.

Cette augmentation est l'indice d'une bonne situation industrielle et commerciale.

HOLLANDE

La situation est toujours bonne. Pour la dernière semaine de Janvier le nombre des chômeurs est de 613, contre 5.551 ouvriers occupés.

ALLEMAGNE

Ce pays traverse en ce moment une période excessivement troublée. La crise économique — conséquence du retour de ce pays à une monnaie saine — s'y déchaîne effroyable.

C'est par millions que se chiffre le nombre des chômeurs. Et la situation industrielle présente des aspects parfois contradictoires. L'industrie diamantaire ne fait pas exception. C'est ainsi que, tandis que Idar continue à jouir d'une situation relativement favorable, Hanau voit sa situation empirer de jour en jour. Le chômage y a fait son apparition. Plusieurs firmes chôment partiellement, ou ont réduit considérablement le nombre de leurs ouvriers, d'autres manifestent l'intention de fermer complètement.

Il en est résulté une certaine recrudescence de l'industrie à domicile, les ouvriers croyant bien à tort, échapper aux affres du chômage.

L'organisation cherche par tous les moyens à s'opposer à ce fait. Elle croit avoir trouvé un remède efficace dans la création d'une coopérative qui empêcherait ainsi l'éparpillement des ouvriers. Nous croyons savoir que la chose est en bonne voie.

La Situation et les Salaires

La situation du commerce et de l'industrie diamantaires demeure bonne, et on se plaint plutôt de la pénurie de brut sur les marchés. Les prix demeurent fermes et conservent leur tendance à la hausse. La note est à l'optimisme.

En France, la dépréciation du franc produit ses effets, et le prix de la vie augmente chaque jour.

Nos salaires doivent suivre ce mouvement: notre situation matérielle l'exige et l'état de l'industrie le permet.

La dernière dépréciation du franc se chiffre approximativement à 30 %. C'est donc à une hausse correspondante du coût de la vie que nous nous acheminons. La dernière augmentation de 15 % sur le tarif de base, correspond à peu près à 10 % sur le salaire réel.

Déjà l'augmentation du coût de la vie dépasse et de beaucoup, ce chiffre. Ils faut donc que nos salaires soient augmentés.

Le Comité de l'Union Nationale s'est réuni et après examen de la situation a conclu à la nécessité d'une revendication. Nous prions chaque syndicat et chaque section de procéder sans retard à l'examen des propositions qui leur ont été soumises par voie de circulaires et de nous faire connaître, le plus tôt possible, leur opinion.

E. P.

CHAMBRE SYNDICALE
DES
OUVRIERS DIAMANTAIRES DE PARIS

— Groupe de la Jeunesse —

SAMEDI 13 FÉVRIER 1926
à 21 heures 30

GRAND BAL DE NUIT

DANS LA

Salle des Fêtes de la Bellevilloise
23, rue Boyer, PARIS (20^e)

SOUPER FACULTATIF

La Coopérative LE DIAMANT

— SAINT-CLAUDE (Jura) —

accepterait quelques jeunes gens désirant apprendre le métier diamantaire avec le concours de son Ecole Professionnelle, dans la limite où le permettent les réglementations ouvrières sur l'apprentissage ;

Accepterait également de bons ouvriers polisseurs.

Limite d'âge pour entrer sociétaire : 35 ans.

HUILE SPÉCIALE POUR DIAMANTAIRES

Tient à la meule sans l'encrasser

— Facilite le polissage —

S'adresser au camarade Aimé VINCENT, atelier Paul REY, rue Auguste Lançon, SAINT-CLAUDE.

Bons ouvriers sont demandés pour 32/24 sciés, dans les séries de 30 à 40 pour 4 carats, ainsi que pour 8/8, pour travailler de préférence à l'atelier de la maison.

Travail assuré en brut scié.

S'adresser : SIGAAR, 62, rue du Pré, SAINT-CLAUDE.

On demande de bons ouvriers diamantaires connaissant ou désirant apprendre la taille fantaisie, aux pièces ou à la semaine.

Conditions avantageuses. Travail et bons salaires assurés.

S'adresser à MM. JAILLOT & PONARD, 15, Avenue de Belfort, St-CLAUDE.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boîts ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT Exigez le ciment hollandais gris et jaune, en
plaques et en bâtons; tient les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103
AMSTERDAM (Hollande)